

LE NICARAGUA ADHÈRE AU PCT

En déposant son instrument d'adhésion auprès de l'OMPI le 6 décembre 2002, le Nicaragua est devenu le 118^e État contractant du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le Nicaragua sera lié par le traité à compter du 6 mars.

L'adhésion du Nicaragua signifie que les déposants pourront désigner cet État (code de pays : NI) dans toute demande internationale déposée à compter du 6 mars 2003, et que les ressortissants du Nicaragua et les personnes qui y sont domiciliées pourront eux-mêmes déposer des demandes selon le PCT à compter de cette date. Le Nicaragua étant lié par le chapitre II du traité, il pourra aussi être élu aux fins de l'examen préliminaire international.

"EUROPEAN RESEARCH 2002"

L'OMPI a participé aux manifestations organisées par l'Union européenne, du 11 au 13 novembre 2002 à Bruxelles, pour le lancement de son sixième programme cadre de recherche et de développement technologique. L'OMPI occupait l'un des 142 stands du Palais du Heysel, qui a reçu la visite de quelque 8000 participants du monde entier. L'Organisation était représentée à « European Research 2002 » par des fonctionnaires du siège et du nouveau bureau de Bruxelles.



Des chercheurs, conscients du rôle crucial de la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans le développement des activités de recherche et le transfert de technologie, ont exprimé un besoin urgent d'information sur la propriété intellectuelle à tous les niveaux. Le stand de l'OMPI a reçu de nombreuses demandes de documentation, notamment de la part d'enseignants d'université engagés dans des activités de recherche fondamentale. Ces derniers ont trouvé dans le document de l'OMPI intitulé *"Research and Innovation Issues in University Industry Relations"* un écho à leurs principales préoccupations. De nombreux scientifiques souhaitaient d'ailleurs que soit formée une personne chargée d'informer les étudiants sur la propriété intellectuelle dans leur université.